



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 22 février 2013

Présents :

Bureau : Mme BEVIERE, MM., FOURAY, GUERINET, HOUZE, MALET, PICARD, TARTINVILLE, THION, VILLETTE

Comité Consultatif et personnalités qualifiées : MME BONNEAU - MM. BOURGEOIS, BOUVARD, DOSNES, MAMEAUX, PACHOT

Autres personnalités : - Mme CANETTE, Vice Présidente de la Région Centre - MM. GAUDET et CHOFFY, Conseillers Généraux

Absents excusés :

Bureau : Mme FAUTRAT, MM BRUNEAU, FEVRIER, GRILLON, GUERIN, HERVIEUX

Comité consultatif et personnalités qualifiées : MME LEVY, MM. PIGNAULT, RENUCCI

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député — M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous Préfet de Pithiviers - M. PAGE, trésorier de Pithiviers - Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement - Mme MATHIAS, conseillère territoriale à la Région Centre

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du bureau du 18 janvier 2013
- Compte de gestion – Compte administratif – Affectation des résultats 2012
- Projet de budget 2013
- Dossiers Contrat Régional de Pays
- Natura 2000 : lancement de la consultation – Demandes de subventions
- Contrat Global : lancement de la consultation « Etat des lieux pour le prochain contrat »
- Trame Verte et Bleue et Agenda 21 : choix des prestataires
- Conseil de développement : renouvellement des membres
- Acceptation d'un chèque de Groupama
- Affaires diverses

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE ouvre la séance. Elle remercie les élus présents et excuse M. le Sous-Préfet et Mme DUBOIS, retenus par d'autres obligations.

La Présidente propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour. Il s'agit d'une délibération pour demander une subvention dans le cadre du Contrat régional de Pays pour le poste d'Eloïse ELISA et d'une délibération autorisant le Pays à participer à la consultation du CDG 45 pour la mutuelle santé/prévoyance des agents.

Ne notant pas d'observation, ces deux points sont ajoutés.

Approbation du compte-rendu du bureau du 18 janvier 2013

Ne relevant pas d'observation, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Le projet de budget

Mme BEVIERE présente le document qui sert de support. On y trouve à la fois, le budget voté en 2012, le réalisé et le prévisionnel 2013.

Mme BEVIERE évoque le déficit en fonctionnement de 162 157, 23 €, lié au décalage de versement des subventions attendues. Sur ce montant, près de 92 500 € ont d'ores et déjà été versés ; à terme, ce sont 170 922,28 € qui seront versés par les Régions Ile de France et Centre, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Etat et le Département.

Mme BEVIERE commente ensuite les éléments chiffrés du tableau remis aux élus.

Le compte 011, « charges à caractère général ».

Mme BEVIERE précise que ces charges sont en diminution car les charges de personnel sont en baisse, d'autant plus qu'en 2012, des indemnités de licenciement avaient dû être versées.

Le compte 6132 « Locations immobilières ».

Mme BEVIERE revient sur le coût prévisionnel inscrit ici (35 000 €).

Il s'agit des coûts de location dans les locaux actuels. Elle rappelle que des contacts ont été pris pour de nouveaux locaux, mais qu'il convient avant tout de négocier la résiliation du bail avec la CCI.

Le compte 6237 « publications, communication, etc. » est en forte diminution car en 2012 le Pays avait été porteur du groupement de commandes du site internet La Route du Blé en Beauce.

Le compte 012 « charges de personnel ».

Comme cela a été évoqué précédemment, cette ligne est en forte diminution. Les lignes entre personnel titulaire et non titulaire pourront, à l'avenir être différentes puisqu'il est proposé aux agents non titulaires de changer de statut.

Le compte 6533 « cotisations de retraite (élus) ».

Une inconnue subsiste concernant la conséquence financière de la mise en place de la loi du 17 décembre 2012 (ajout de cotisation sociale pour les élus). Si le décret d'application entrainé en vigueur selon les premiers éléments connus, cela pourrait augmenter le poste d'environ 7 000 €.

Le compte 657 « subventions ».

Il s'agit ici des subventions versées par le Syndicat de Pays. S'agissant de l'ORAC, Mme BEVIERE donne lecture aux élus du mail de Mme ANTOINE de la Sous-Préfecture de Pithiviers. Ce dernier précise qu'aucune décision n'est prise par les services de l'Etat depuis 2011 concernant les fonds FISAC.

M. GAUDET propose de rédiger une motion pour faire avancer ce dossier, car il juge anormal le délai de réponse de l'Etat. Mme BEVIERE lui répond que le projet pourrait être préparé pour le prochain Comité syndical.

Mme CANETTE ne pense pas que la réponse soit négative mais conçoit que le délai soit très long.

Aux vues de ces dépenses, les prévisions du budget de fonctionnement pour 2013 s'élèvent à 1 251 097,23 €.

Pour la section « recettes » Mme BEVIERE commente également les chiffres du projet de budget.

Le compte 74748 « communes ».

Mme BEVIERE commente les 138 372 € correspondants à la participation des communes au fonctionnement du Pays, à raison de 2€/habitant (69 186 habitants selon l'INSEE).

Elle précise que s'ajoutent à cette somme, les subventions exceptionnelles demandées aux communes pour lesquelles le Pays a monté un dossier de demande d'aide régionale.

Mme CANETTE signale que la Région analyse actuellement cette pratique afin de vérifier sa légalité.

Mme BEVIERE précise que cette participation complémentaire, inscrite dans les statuts du Pays, dès l'origine, a été votée à l'unanimité des élus. Elle permet de minimiser la participation pour les communes qui n'ont pas accès aux différents programmes.

M. TARTINVILLE fait remarquer qu'à ce jour, aucun trésorier ne s'était opposé à ce principe.

M. GAUDET trouve cette mesure plutôt équitable dans le sens où cela favorise financièrement les communes qui ne montent pas de dossiers.

M. THION fait quant à lui remarquer que « par capillarité », ce principe avait été mis en place à la Communauté de Communes du Beanois.

Le compte 7785 « excédent d'investissement transféré au compte de résultat ».

Le budget d'investissement est excédentaire depuis plusieurs années alors qu'il est difficile de « boucler » le budget de fonctionnement.

Mme BEVIERE rappelle que la demande de pouvoir récupérer une partie de cet excédent pour l'intégrer au fonctionnement a été faite auprès du Préfet de Région, sous couvert de M. le Sous-Préfet de Pithiviers.

Le compte 2802 OS « frais d'études, d'élaboration... ».

Il s'agit ici de l'amortissement du SCoT. La somme inscrite sur le compte 10222 « FCTVA » est également assez importante car elle est liée au SCoT.

Le budget sera présenté au vote le 22 mars 2013. D'ici là quelques lignes pourraient encore évoluer en fonction des informations obtenues.

Mme BEVIERE demande si les élus ont des observations ou des remarques sur ce projet de budget 2013. N'en relevant pas, la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

Délibération pour donner mandat au CDG pour la protection sociale complémentaire santé-prévoyance <i>(point ajouté à l'ordre du jour)</i>
--

Mme BEVIERE propose aux élus de répondre favorablement à la demande du CDG 45 concernant la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation à la complémentaire santé-prévoyance pour le compte des collectivités et établissements publics.

Mme BEVIERE rappelle que, suite à cette consultation, les tarifs et garanties seront soumis préalablement afin que le Pays puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le CDG.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération pour le financement du poste de chargée de mission Urbanisme / développement durable <i>(point ajouté à l'ordre du jour)</i>
--

Mme BEVIERE rappelle que cette délibération a pour objet de demander des subventions pour 2012 et 2013 dans le cadre du Contrat régional de Pays au titre de la fiche action 3.1.a du Module « Habitat – Rénovation urbaine ». Mme BEVIERE en profite pour souligner le sérieux du travail d'Eloïse ELISA.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossiers Contrat régional de Pays

Mme BEVIERE présente les 4 projets.

Dossier « Recrutement d'une chef de projets urbanisme et développement durable pour l'année 2012 ».

Mme BEVIERE rappelle que les missions du chef de projets sont les suivantes :

- assurer la mise en œuvre ainsi que le suivi du Schéma de Cohérence territoriale du Pays,
- coordonner les études complémentaires qui s'avèreraient nécessaires,
- faire émerger des projets qualitatifs en matière de mobilité durable,
- accompagner les communes en refonte de PLU, à traduire les résultats de l'étude stratégique en faveur de la biodiversité que le Pays va engager (Trame verte et Bleue - module 7 et Agenda 21).

Le coût TTC du projet est de 11 075,01 € TTC ; la subvention régionale demandée est de 5 537,50 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier « Recrutement d'une chef de projets urbanisme et développement durable pour l'année 2013 ».

Le coût TTC du projet est de 32 605,01 € TTC ; la subvention régionale demandée est de 16 302,50 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier réhabilitation de 13 logements individuels, rue Eric Nessler à Malesherbes.

Mme BEVIERE rappelle que ce dossier avait déjà été examiné en Bureau le 20 janvier 2012. La subvention régionale proposée était alors de 115 500 € pour un coût HT global de 311 109,32 €.

Les dépenses éligibles étant finalement moindres, le Bureau réexamine le projet, en accord avec le maître d'ouvrage, la SIAP.

Le coût retenu HT du projet est de 191 201,48 € ; la subvention régionale passe donc à 95 600,74 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier diagnostic accessibilité de l'ensemble des bâtiments de la commune (Bazoches les Gallerandes et Izy).

Mme BEVIERE invite M. VILLETTE, Maire de Bazoches les Gallerandes à présenter son projet. Il s'agit de réaliser le diagnostic accessibilité appliqué à tout type de handicap : moteur, auditif, visuel et intellectuel ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées et aux poussettes d'enfants. L'analyse est effectuée sur l'ensemble de la chaîne de mobilité, repérage, stationnement, accessibilité, information, orientation, circulation, utilisation et sortie.

Ce diagnostic, confié au cabinet NERIOS, prévoit des solutions d'amélioration, une estimation chiffrée et l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux.

Le coût du projet est de 9 230,00 € HT ; la subvention régionale est de 7 384,00 €, soit 80 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme BEVIERE interroge ensuite Mme CANETTE sur la bonification de 10% mise en place par le Conseil régional sur les dossiers de travaux de mise en accessibilité. Elle souhaite savoir comment cela va se traduire dans les dossiers du Contrat régional de Pays. N'ayant pas cette information, Mme CANETTE va se rapprocher des services instructeurs de la Région et nous le faire savoir ultérieurement.

Natura 2000

Mme BEVIERE invite M. GUERINET à préciser l'objet de la délibération. Ce dernier explique qu'il s'agit de lancer la procédure de consultation pour choisir la structure porteuse de l'animation du contrat Natura 2000 2013-2016, le Syndicat n'ayant pas ces compétences en interne et de mandater la Présidente du Pays pour demander toutes les subventions auxquelles le Pays peut prétendre.

Le fait de lancer cette procédure dès maintenant permettrait de ne pas créer de rupture entre les deux phases d'animation.

Mme BEVIERE informe les élus que M. GUERINET venait d'être réélu Président du Comité de pilotage Natura 2000.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Contrat Global

Mme BEVIERE rappelle que le dernier Comité de Pilotage du Contrat Global a eu lieu le 15 février dernier et que sur le territoire des 71 communes éligibles, il y a eu plus de 36 915 000 € d'engagés, soit environ 101 % du montant des travaux prévus.

L'objet de la délibération est de mener à bien la procédure de consultation afin de choisir le prestataire pour l'étude « Etat des lieux de la qualité des eaux superficielles ».

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Trame verte et bleue

Mme BEVIERE rappelle le calendrier de la procédure de consultation et le nombre de candidats ayant répondu.

Elle propose de retenir la proposition du cabinet d'études BIOTOPE pour un montant de 55 392,74 € TTC, correspondant à la tranche ferme uniquement.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Agenda 21

Mme BEVIERE rappelle le calendrier de la procédure de consultation et le nombre de candidats ayant répondu.

Elle propose de retenir la proposition du cabinet d'études AEQUILIBRIUM CONSEILS pour un montant de 38 909,86 € TTC, correspondant aux tranches ferme et conditionnelle.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseil de développement

Mme BEVIERE rappelle que le Conseil de Développement doit être renouvelé régulièrement. Il est composé de membres représentant le secteur privé dont 8 personnalités qualifiées ; 7 élus du Pays sont associés, en tant que membres consultatifs. Un appel à candidature a été lancé.

Ne relevant pas de remarques sur les nouveaux membres se proposant d'intégrer le Conseil de développement, la liste ainsi mise à jour est validée par le Bureau.

Mme BEVIERE précise que le Conseil de développement devra se réunir sous 30 jours pour élire son nouveau Bureau.

Acceptation d'un chèque de Groupama

Mme BEVIERE précise que ce chèque, d'un montant de 273,45 €, correspond à la prise en charge partielle de Groupama suite au vol de l'ordinateur portable de Liliane DESPONT fin 2012.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Informations

Mme BEVIERE passe la parole de David VOYER pour évoquer les animations La Route du Blé en Beauce. Ce dernier précise que toutes les animations ont été labellisées le 20 février par le Comité de pilotage La Route du Blé en Beauce, réuni à Orgères en Beauce. Les documents de communication seront disponibles fin mars, notamment pour les bourses touristiques du Loiret et de l'Eure et Loir.

Mme BEVIERE reprend la parole pour rappeler que le Comité Syndical aura lieu à Boiscommun le 22 mars à 17h30. Cette réunion sera précédée du Bureau.

La séance est levée à 19h08.